

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 84/24 I du 19/03/84
/MF.DAE.DEP.DGI.DAG.
DP.-

Portant promotion de Monsieur FOATY
Alphonse, Inspecteur des Impôts
des cadres de la catégorie A,
Hiérarchie I des SAF (Impôts) au titre
de l'année 1983.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

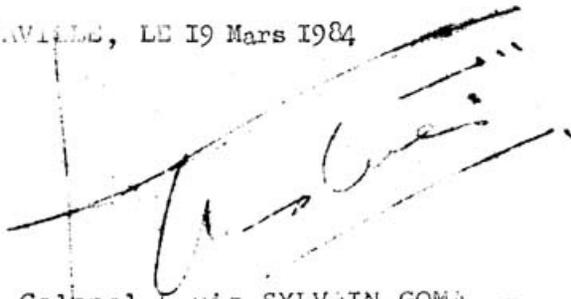
Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amende-
ment de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/197 du 5 Juillet 1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créés par la Loi n° 15/62
du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 62/198/FP.FC du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et la révocation des fonctionnaires des cadres
de l'Etat ;
Vu le décret n° 62-426/FP.FC du 29 Décembre 1962 fixant
le statut des cadres de la Catégorie A des SAF ;
Vu le décret n° 65-170/FP.BE du 25 Juin 1965 règlemen-
tant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le
Tableau hiérarchique des cadres de la Catégorie A des Servi-
ces Administratifs et Financiers en ce qui concerne les Con-
tributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant
et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15,
16, 21 et 22 du décret n° 62-426/FP.FC du 29 Décembre 1962 ;
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant dé-
blocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomi-
nation des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 84/24 /MF.DGI.DAG.DP du 19/03/84
portant inscription au Tableau d'avancement au titre de l'an-
née 1983 de Monsieur FOATY Alphonse, Inspecteur des Impôts
des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I, des SAF (Impôts).

D E C R E T E :

ARTICLE 1er .- Monsieur POATY Alphonse, Inspecteur des Impôts de 6ème échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Impôts) en service au Centre National de Gestion (CENAGES) à Brazzaville est promu à au 1er échelon du Grade d'Inspecteur Principal au titre de l'année 1983. pour compter du 11-06-1983 Acc-néant.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 11 Juin 1983 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

BRAZZAVILLE, LE 19 Mars 1984



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Par Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU .-



B. COMBO MATSIONA .-

AMPLIATIONS :

- JORPC 3
- SGG/BC 3
- DGTFF/DPP 3
- DGB (BUREAU SOLDE) ... 3
- DCF 1
- MF (DOCUMENTATION D.A.E. 2
- DEP 1
- DGI 3
- DAG/DP 3
- INTERESSE 2
- DOSSIER 2
- ARCHIVES 2
- CHRONO 2.